



---

# RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

---

2019



## PREAMBULE

*Achevé d'être rédigé le 31 janvier 2020,*

La société de gestion de portefeuille Roche-Brune AM a mis en place une politique de vote et une procédure d'exercice des droits de vote conformément à l'article 321-132 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 321-133 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et au règlement de déontologie des OPCVM, le présent rapport précise et décrit l'exercice des droits de vote tant en termes de données quantitatives que qualitatives et présente le mode de traitement des conflits d'intérêts susceptibles de naître entre la Société de Gestion et les émetteurs.

Le présent compte rendu a trait à la période écoulée ayant débutée le 1er janvier 2018 et s'étant achevé le 31 décembre 2018.

## I. POLITIQUE DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article 321-132 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la politique de vote de Roche-Brune AM présente les conditions dans lesquelles la société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion. Cette politique a été mise à jour en 2018 afin de prendre en compte au mieux les recommandations ou normes de place. Cette dernière version s'est voulue aussi plus concise pour encadrer au mieux le processus de vote.

Cette politique est disponible sur notre site internet via le lien suivant :

<https://www.roche-brune.com/media/upload/file/61/politique-de-vote-2018.pdf>

## II. ANALYSE DES RESOLUTIONS

Depuis 2017, Roche-Brune AM délègue l'analyse des résolutions à une agence de recommandations de vote, Glass Lewis, qui dispose d'une couverture européenne. Plus précisément, ce mandat inclut l'évaluation des résolutions et les recommandations de vote conformément à la politique de vote définie par Roche-Brune AM.

## III. EXECUTION DES VOTES

Depuis 2017, l'exercice des droits de vote est délégué à la plateforme Internet ProxyEdge du prestataire Broadridge pour voter conformément à notre politique de vote selon les recommandations de Glass Lewis. Dans l'intérêt des porteurs de parts, Roche-Brune AM participe au vote en Assemblées Générales si les conditions suivantes sont réunies :

- Le fonds possède un actif net égal ou supérieur à 50M€ d'encours
- Le portefeuille détient une position sur la valeur concernée au moment de l'assemblée générale de plus de 1%

	RB Europe Actions	RB Zone Euro Actions	RB Euro PME
Exercice des Votes	✓	✓	

## IV. EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2019

### VOLUMETRIE DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE EN 2019

	Total actions détenues (millions d'€)	Dont actions françaises (millions d'€)	Dont actions Europe (hors France) (millions d'€)	Dont actions Reste du monde (millions d'€)
Périmètre des actions pour lesquelles vous avez les droits de vote (tous portefeuilles confondus)	152	72.5	79.5	NA
Périmètre de votes réels (actions pour lesquelles les droits de vote ont été effectivement exercés)	143	69.5	73.5	NA

### NOMBRE D'ASSEMBLEES GENERALES POUR LESQUELLES ROCHE-BRUNE AM A EXERCE SES DROITS DE VOTE EN 2019

En France	20
Europe (hors France)	49
Reste du monde	0
Total	69

### NOMBRE DE RESOLUTIONS POUR LESQUELLES ROCHE-BRUNE AM A VOTE EN 2019

Pour	849
Contre	71
Abstention	28
Nombre total de votes	948

### NOMBRE D'ASSEMBLEES DANS LESQUELLES ROCHE-BRUNE AM A EXPRIME AU MOINS UN VOTE D'OPPOSITION

Assemblées en France	20
Assemblées en Europe (hors France)	49
Assemblées dans le reste du monde	0